



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil municipal :
le 12/12/2025

Publication :
le 29/12/2025

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

Délibération n° D-2025-416

Subvention - Centre Régional d'Excellence Sportive de Volley-Ball - Saison 2025-2026 - Convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Niortais, la Ligue de Nouvelle-Aquitaine de Volley-ball, le Lycée de la Venise verte et le Volley-Ball Pexinois Niort - Avenant n°1 de prolongation

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Séolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique ROUILLE-SURAULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

Secrétaire de séance : Madame BOUTRIT Sophie

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Madame Florence VILLES, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Hervé GERARD, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Noémie FERREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Aurore NADAL, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Elsa FORTAGE, ayant donné pouvoir à Madame Julia FALSE

Excusés :

Monsieur Baptiste DAVID, Madame Cathy GIRARDIN.

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2025

Délibération n° D-2025-416

Direction Animation de la Cité

**Subvention - Centre Régional d'Excellence Sportive
de Volley-Ball - Saison 2025-2026 - Convention de
partenariat avec la Communauté d'Agglomération du
Niortais, la Ligue de Nouvelle-Aquitaine de Volley-
ball, le Lycée de la Venise verte et le Volley-Ball
Pexinois Niort - Avenant n°1 de prolongation**

Madame Florence VILLES, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

En partenariat avec le Volley-ball Pexinois Niort, la Ligue Nouvelle Aquitaine de Volley-Ball, a mis en place depuis 2016, un Centre Régional d'Excellence Sportive (CRES), au sein du Lycée de la Venise Verte.

Lors du Conseil municipal du 23 septembre 2024, une convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomeration du Niortais (CAN), la Ligue Nouvelle Aquitaine de Volley-ball, le Volley-ball Pexinois, et le lycée de la Venise Verte a été signée.

Cette convention visait à accompagner au fonctionnement du CRES et notamment à la mise à disposition de 2 éducateurs.

Cette convention arrivant à échéance au 31 décembre 2025, il convient de la proroger jusqu'au 30 juin 2026 pour permettre de mener à terme la fin de la saison sportive ; il est proposé le versement de 12 000 € correspondant au fonctionnement de la saison annuelle sportive (de juin à juin), sous réserve des bilans financiers et d'activité transmis par l'association.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le versement d'une subvention de 12 000 € à la Ligue Nouvelle Aquitaine de Volley-Ball ;
- approuver l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomeration du Niortais (CAN), la Ligue Nouvelle Aquitaine de Volley-ball, le Volley-ball Pexinois et le lycée de la Venise Verte et autoriser sa signature.

LE CONSEIL ADOpte

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Secrétaire de séance

Sophie BOUTRIT

Le Président de séance

Jérôme BALOGE



**AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ANNUEL
relative au Centre régional d'excellence sportive - (CRES)**

ENTRE les soussignés

La Ville de Niort, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 18 décembre 2025, ci-après dénommée la Collectivité ou la Ville de Niort,

Et

La Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par Monsieur Philippe MAUFFREY, Vice-Président délégué, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Agglomération en date du xxxx 2024, ci-après dénommée l'Agglomération,

d'une part,

L'association Ligue de Nouvelle Aquitaine de Volley-Ball, désignée également LNAV, représentée par Monsieur Jacques MOREAU agissant en qualité de Président,

Et

L'association Volley-Ball Pexinois Niort, représentée par Madame Valérie GIBOUI agissant en qualité de Présidente de l'association,

Et

Le Lycée de la Venise Verte, représenté par Monsieur Stéphane ALLIOUX, agissant en qualité de Proviseur de l'établissement,

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit

PREAMBULE

Un convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération du Niortais, la Ville de Niort, la Ligue Nouvelle Aquitaine de Volley-Ball, le lycée de la Venise Verte et l'association Volley-ball Pexinois niort a été signée lors du conseil municipal du 28 septembre 2024.

Cette convention arrivant à échéance au 31 décembre 2025, il convient de la proroger au 30 juin 2026.

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT

Vu l'intérêt de l'activité de l'association et afin de permettre sa continuité, l'avenant porte prorogation de la convention en vigueur jusqu'au 30 juin 2026.

Elle détermine par ailleurs en son article 6 le montant de subvention 2026 accordée à l'association.

ARTICLE 2

L'article 3.2 de la convention est modifié comme suit :

« ARTICLE 3.2 - Effectifs

L'effectif annuel du CRES est de 17 filles et 17 garçons soit 34 élèves.

L'article 6 de la convention est modifié comme suit :

« ARTICLE 6 – DISPOSITIONS FINANCIERES

6.2.1 – Subvention pour la saison 2025/2026 :

Afin de soutenir les actions de l'association mentionnées à l'article 2 ci-dessus, et à la condition qu'elle respecte les clauses de la convention, une subvention d'un montant de 12 000 € lui est attribuée au titre de la saison 2025/2026, après remise du bilan de l'action et sous réserve du vote du budget 2026.

6.2.2 - Modalités de versement :

Le versement de cet acompte sera effectué en une seule fois par virement administratif sur un compte ouvert au nom de l'association au vu d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou Postal produit par cette dernière.

Les autres articles restent inchangés.

Pour Monsieur le Maire de Niort
L'Adjointe déléguée

Pour Monsieur le Président de l'Agglomération du Niortais
Le Vice-Président de l'Agglomération

Florence VILLES

Philippe MAUFFREY

Pour la Ligue Nouvelle Aquitaine de Volley-ball
Le Président

Pour le Volley-Ball Pexinois Niort
La Présidente

Jacques MOREAU

Valérie GIBOUIIN

Pour le Lycée de la Venise Verte
Le Proviseur

Stéphane ALLIOUX